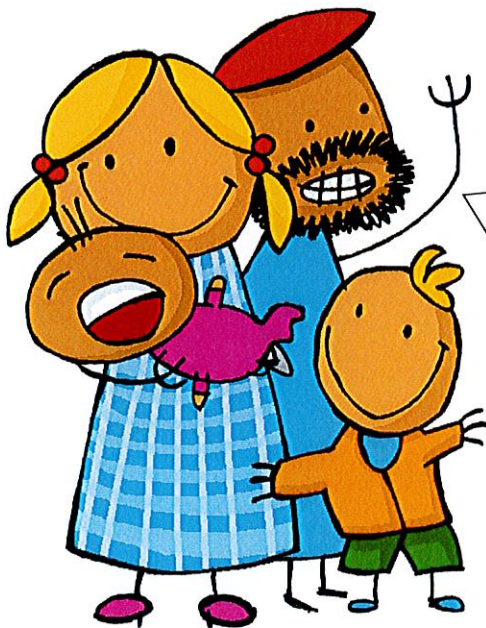


Inscriptions école maternelle.

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

1. Les familles se rendent à la mairie pour retirer le dossier d'inscription.
 2. Lorsque le dossier est remis à la mairie, la famille prend contact avec la directrice de l'école pour fixer une date de rendez-vous.
 3. La mairie transmet à l'école les fiches d'inscription dès que possible et au fur et à mesure qu'elles sont saisies.
- Toute demande de dérogation est faite auprès de la mairie.
 - Les enfants de 2 ans (2016) ne sont pas inscrits pour le moment mais une liste sera établie avec les coordonnées des familles.

MERCI !



Réunion
d'information
Vendredi 29 juin
17h30